

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du Jeudi 26 Octobre 2017

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du 1^{er} étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 3.1, 3.2, 3.3, 4.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 7.1, 7.2, 7.3

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h15.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU (à partir du 7.1), M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 5.1), Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE (à partir du 7.3), M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI (à partir du 7.3), Mme Sylvie WANLIN, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT (à partir du 5.2), M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ, M. Fabrice TAILLARD, M. Yves MAURICE (à partir du 7.1), M. Gilles ORY, M. Nicolas BODIN (à partir du 7.2), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF,

Etaient absents : M. Dominique SCHAUSS, M. Yoran DELARUE, M. Bernard GAVIGNET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pascal ROUTHIER, M. Michel JASSEY, M. Thierry MORTON

Secrétaire de séance : M. Michel LOYAT

Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé (dispositifs AAPEL et PAMELA) - Demandes de subvention (< 10 000 €)

Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président

Commission : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Inscription budgétaire	
BP 2017 et PPIF 2017 - 2021 « AP/CP Habitat 2013-2019 »	Montant de l'AP : 13 584 191 € Montant du CP 2017 : 2 880 000 € Montant de l'opération : 130 646 € répartis comme suit : - AAPEL PO : 118 314 € - PAMELA : 4 575 € - AAPEL PB : 7 757 €

Résumé :

Dans le cadre des actions du Programme Local de l'Habitat (PLH) et des orientations du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), le Grand Besançon a pour ambition de soutenir les ménages modestes (propriétaires-occupants) et les propriétaires-bailleurs qui créent ou réhabilitent des logements locatifs à loyer maîtrisé afin d'améliorer significativement la performance énergétique de leur logement. Ce rapport fait état de 22 nouvelles demandes de subvention par des propriétaires-occupants et d'une demande de subvention par un propriétaire bailleur pour un engagement prévisionnel de 130 646 €, ainsi que de 3 demandes de prorogation du délai de validité de subvention et d'un retrait de subvention.

I. Demandes de subvention pour la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements (AAPEL « propriétaires-occupants »)

Conditions d'éligibilité des demandes de subvention : plafonds de ressources Anah, gain de performance énergétique minimum de 25 % après travaux et atteinte de la classe D du diagnostic de performance énergétique (DPE).

Le montant de l'aide varie de 3 000 € (pour un gain de 25 % d'énergie) à 7 200 € (pour un gain d'énergie supérieur à 40 %).

Gain énergétique	Plafond HT subventionnable	Taux de subvention	Plafond de subvention
de 25 à 30%	12 000€	25%	3 000€
de 30 à 35%	14 000€	30%	4 200€
de 35 à 40%	16 000€	35%	5 600€
au-delà de 40%	18 000€	40%	7 200€
Primes forfaitaires	<ul style="list-style-type: none"> • Si atteinte du niveau BBC-Rénovation (< 96 kWh/m²/an) • 1 500€ par logement • Si atteinte du niveau BBC-Neuf (< 60 kWh/m²/an) • 2 000€ par logement 		

- Travaux d'amélioration visant une rénovation énergétique basse consommation « BBC Global » :
3 dossiers

M. DORGE Erik et Mme ATESÖZ Aysu Bengi

26 chemin de la Vosselle à BESANCON
Propriétaires-occupants modestes
Classe E initiale / classe B après travaux
Subvention prévisionnelle* : 9 200 €

M. MURIT Patrick

1 rue Beauregard à PIREY
Propriétaire-occupant modeste
Classe E initiale / classe B après travaux
Subvention prévisionnelle* : 9 050 €

M. et Mme COQUET Jean-Marie et Samia

17 rue des Ecoles à VORGES LES PINS
Propriétaires-occupants très modestes
Classe C initiale / classe B après travaux
Subvention prévisionnelle* : 4 500 €

- Travaux d'amélioration visant une rénovation énergétique basse consommation « BBC étapes » :
2 dossiers

Mme SALMIA Laatra

60 rue de Chalezeule à BESANCON
Propriétaire-occupant très modeste
Classe F initiale / classe D après travaux
Subvention prévisionnelle* : 7 508 €

M. et Mme SEGURA Jérôme et Agnès

16 rue du Chardonnet à SAÔNE
Propriétaires-occupants très modestes
Classe F initiale / classe D après travaux
Subvention prévisionnelle* : 7 575 €

- Travaux d'amélioration visant une amélioration énergétique supérieure à 50 % : 2 dossiers

M. BOUTTE Bernard

55 rue Principale à BUSY
Propriétaire-occupant très modeste
Classe G initiale / classe C après travaux
Subvention prévisionnelle* : 6 004 €

M. et Mme ARROYO Antonio et Martine

6 rue des Myottes à CHAUDEFONTAINE
Propriétaires-occupants très modestes
Classe G initiale / classe D après travaux
Subvention prévisionnelle* : 7 200 €

- Travaux d'amélioration visant une amélioration énergétique comprise entre 25 et 50 % : 13 dossiers

M. et Mme SPANO Agostino et Jacqueline

52 Grande Rue à VORGES LES PINS
Propriétaires-occupants modestes
Classe E initiale / classe D après travaux
Subvention prévisionnelle* : 4 200 €

M et Mme CARREZ Bernard et Monique

11 chemin de Berthelange à SAINT-VIT
Propriétaires-occupants très modestes
Classe D initiale / classe C après travaux
Subvention prévisionnelle* : 7 200 €

M. et Mme HERRGOTT Thomas et Cindy
28 rue de la Faye à SERRE LES SAPINS
Propriétaires-occupants très modestes
Classe E initiale / classe D après travaux
Subvention prévisionnelle* : 7 200 €

M. et Mme CORNU Marc et Audrey
4 rue Saint-Jean à CHAUCENNE
Propriétaires-occupants très modestes
Classe D initiale / classe C après travaux
Subvention prévisionnelle* : 7 200 €

Mme RAFFENNE Christiane
104 A rue de Belfort à BESANCON
Propriétaire-occupant très modeste
Classe E initiale / classe D après travaux
Subvention prévisionnelle* : 1 820 €

M et Mme JEANNIN Joseph et Denise
7 route de Torpes à OSSELLE-ROUTELE
Propriétaires-occupants très modestes
Classe D initiale / classe C après travaux
Subvention prévisionnelle* : 7 200 €

Mme POULET Marcelle
39 A avenue Clémenceau à BESANCON
Propriétaire-occupant très modeste
Classe D initiale / classe C après travaux
Subvention prévisionnelle* : 2 173 €

Mme JOLY Eliane
9 route de la Barre à ROCHE LEZ BEAUPRE
Propriétaire-occupant modeste
Classe E initiale / classe D après travaux
Subvention prévisionnelle* : 3 379 €

M et Mme DUARTE Fernando et Maria
3 chemin du Portail à THORAISE
Propriétaires-occupants modestes
Classe D initiale / classe C après travaux
Subvention prévisionnelle* : 2 797 €

Mme POMMEY Gisèle
19 rue Jean Moulin à VENISE
Propriétaire-occupant très modestes
Classe F initiale / classe D après travaux
Subvention prévisionnelle* : 7 200 €

M et Mme SALEM Mohamed et Ouassila
12 rue Suzanne Valadon à BESANCON
Propriétaires-occupants très modestes
Classe D initiale / classe C après travaux
Subvention prévisionnelle* : 7 200 €

M ROGNON Fabien et Mme VASSELET Corinne
2 rue des Prés Jefson à MISEREY SALINES
Propriétaires-occupants très modestes
Classe E initiale / classe D après travaux
Subvention prévisionnelle* : 7 200 €

M et Mme ANDREANI Valery et Valérie
12 rue Charles Nodier à BESANCON
Propriétaires-occupants modestes
Classe E initiale / classe D après travaux
Subvention prévisionnelle* : 2 508 €

Ces 20 nouvelles demandes de subvention correspondent à un montant total prévisionnel* de 118 314 €.



**Gain moyen de performance énergétique
pour ces 20 dossiers = 47 %
Montant des travaux générés : 549 799 €
Gain d'énergie
réalisé depuis l'entrée en vigueur de l'aide =
7,87 millions KWH/an**

Un tableau récapitulatif des demandes de subvention AAPEL occupant est joint en annexe.

* Montant de subvention prévisionnel à la date d'engagement du dossier. Le montant définitif de subvention sera ajusté pour chaque dossier après vérification des factures produites lors de la demande de paiement. Un écrêtement est par ailleurs appliqué à hauteur de 80 % ou de 100 % selon la réglementation en vigueur.

Les participations liées à l'assistance à maîtrise d'ouvrage ainsi qu'à la réalisation des audits énergétiques seront versées directement à l'opérateur SOLIHA en qualité de mandataire, soit pour ce rapport 3 075 €.

II. Prime à l'amélioration de la performance énergétique des logements anciens (PAMELA)

La prime à l'amélioration de la performance énergétique des logements anciens (PAMELA) a pour objectif de soutenir les ménages du Grand Besançon, non éligibles au dispositif AAPEL, dans leurs projets de travaux dès lors que ces travaux permettent une amélioration d'au moins 25 % de la performance énergétique de leur logement.

Délibérations de référence : Les modalités de l'aide PAMELA ont été fixées par délibération du 26 juin 2014 modifiées par délibération du 19 mai 2016 « Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé - Modification des modalités d'intervention du Grand Besançon ».

Nature et montant de la prime : il s'agit d'une prime forfaitaire, dont le montant dépend du gain de performance énergétique réalisé, soit une prime de :

- 1 500 € pour un gain de performance énergétique supérieur à 25 % en copropriété et supérieur à 40 % en maison individuelle,
- 3 000 € pour l'atteinte de performance énergétique BBC-Rénovation.

Le gain de performance énergétique est apprécié au regard d'une évaluation énergétique réalisée avant travaux (audit Effilogis ou diagnostic de performance énergétique).

Le Grand Besançon prend en charge 50 % du coût de l'évaluation énergétique réalisée avant et après travaux, dans la limite de son coût réel et plafonné à 200 € par logement.

➤ Travaux d'amélioration visant une amélioration énergétique « BBC global » : 1 dossier

M. HUGAIN Jean-Marc et Mme MATHIEU Sophie
1 rue de la Plaine à THISE
Propriétaire-occupant revenus moyens
Classe E initiale / classe B après travaux
Subvention prévisionnelle* : 3 075 €

➤ Travaux d'amélioration visant une amélioration énergétique supérieure à 50 % : 1 dossier

Mme CURTY Colette
17 rue de la Fouchère à CHALEZE
Propriétaire-occupant revenus moyens
Classe G initiale / classe C après travaux
Subvention prévisionnelle* : 1 500 €

Ces 2 nouvelles demandes de subvention correspondent à un montant total prévisionnel* de 4 575 €.

** Montant de subvention prévisionnel à la date d'engagement du dossier. Le montant définitif de subvention sera ajusté pour chaque dossier après vérification des factures produites lors de la demande de paiement.*

III. Prorogation du délai de validité de la subvention accordée à Mme DESA Alexandrine

Dans le cadre de la réalisation de travaux d'amélioration énergétique de son logement situé 1, rue de la Pernotte à Besançon, Mme Alexandrine DESA, propriétaire occupant, a bénéficié d'un accord de subvention du Grand Besançon, par délibération du Bureau du 15 octobre 2015.

La réalisation de ces travaux ayant pris un certain retard, Mme DESA a sollicité par courrier en date du 1^{er} août 2017 la prolongation à titre exceptionnel du délai de validité de sa subvention de 8 700 €. La prorogation d'un an porte la date de validité de la subvention au 4 novembre 2018.

IV. Prorogation du délai de validité de subvention accordée à M. RISSET François et Mme LABORIER Cécile

Dans le cadre de la réalisation de travaux d'amélioration énergétique de leur logement situé 31, chemin de Plainechaux à Besançon, M. RISSET et Mme LABORIER, propriétaires occupants, ont bénéficié d'un accord de subvention du Grand Besançon, par délibération du Bureau du 15 octobre 2015.

La réalisation de ces travaux ayant pris un certain retard, M. RISSET et Mme LABORIER ont sollicité par courrier en date du 29 août 2017 la prolongation à titre exceptionnel du délai de validité de leur subvention de 9 075 €. La prorogation d'un an porte la date de validité de la subvention au 4 novembre 2018.

V. Prorogation du délai de validité de subvention accordée à Mme TRONCHE Clémence

Dans le cadre de la réalisation de travaux d'amélioration énergétique de son logement situé 9, rue de la famille à Besançon, Mme TRONCHE, propriétaire occupant, a bénéficié d'un accord de subvention du Grand Besançon, par délibération du Bureau du 15 octobre 2015.

La réalisation de ces travaux ayant pris un certain retard, Mme TRONCHE sollicite par courrier en date du 6 septembre 2017 la prolongation à titre exceptionnel du délai de validité de sa subvention de 2 800 €. La prorogation d'un an porte la date de validité de la subvention au 4 novembre 2018.

VI. Retrait d'une subvention AAPEL - Mme Alexandra LOYOLA

Dans sa séance du 28 janvier 2016, le Bureau a accordé une subvention de 553 € à Mme Alexandra LOYOLA demeurant à Besançon afin de réaliser des travaux d'amélioration énergétique de son logement.

Par courrier du 26 juin 2017, Mme LOYOLA informe le Grand Besançon de la vente de son logement. Il est par conséquent proposé de retirer la subvention de 553 € qui avait été accordée et de demander son reversement au Grand Besançon.

VII. Demande de subvention pour la réhabilitation d'un logement locatif à loyer maîtrisé conventionné

€ Mme CURTY Colette - Chalèze

Opérateur AMO : association SOLIHA

Objet : demande de subvention pour la **réhabilitation d'un logement locatif** non dégradé situé 19 rue de la Fouchère à Chalèze. Ce logement affichera une **performance énergétique BBC-Rénovation** après travaux, soit une consommation énergétique conventionnelle inférieure à 96 KWh/ép./m²/an.

Type de bâti : immeuble de 1968

Nature de l'opération : 1 LI (Logement à Loyer Intermédiaire)

Niveaux de loyer (hors charges) : 615 € pour une surface habitable de 94,07 m²

Montant HT des travaux : 32 731 €

Dépense subventionnable : 31 026 €

Participation du Grand Besançon : 25 % de la dépense subventionnable

Classe initiale E - Classe B atteinte après travaux

Subvention prévisionnelle : 7 757 €

Autres financements :

- Anah : 6 795 €
- Région : 4 000 €

% d'aides publiques pour ce dossier : 57 % du montant HT des travaux

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur :

- les 20 demandes de subvention AAPEL propriétaires-occupants, pour un montant total prévisionnel de 118 314 €,
- les 2 demandes de subvention PAMELA, pour un montant total prévisionnel de 4 575 €,
- la demande de prorogation du délai de validité, pour 1 an, de la subvention de 8 700 € attribuée à Mme DESA par délibération du Bureau du 15 octobre,
- la demande de prorogation du délai de validité, pour 1 an, de la subvention de 9 075 € attribuée à M. RISSET et Mme LABORIER par délibération du Bureau du 15 octobre,
- la demande de prorogation du délai de validité, pour 1 an, de la subvention de 2 800 € attribuée à Mme TRONCHE par délibération du Bureau du 15 octobre,
- le retrait de la subvention de 553 € accordée par le Bureau du 28 janvier 2016 à Mme LOYOLA,
- la demande de subvention AAPEL propriétaire bailleur, pour un montant de 7 757 €.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Délibération du Bureau du Jeudi 26 Octobre 2017
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon



Préfecture du Doubs

Reçu le 07 NOV. 2017

Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

7/10

Demandes de subventions dans le cadre du dispositif AAPEL

DEMANDEUR	OPERATEUR AMO	COMMUNE	BATI	NATURE TRAVAUX	MONTANT TRAVAUX TTC	PARTICIPATION AUDIT / DPE*	PARTICIPATION AMO*	BONUS BBC	Subvention Travaux	SUBVENTION PREVISIONNELLE (total)	AUTRES AIDES PUBLIQUES	% AIDES PUBLIQUES SUR TRAVAUX TTC	CLASSE E+ APRES TRAVAUX	GAIN E+
PERFORMANCE BBC GLOBAL (NEUF/RENOVATION)														
DORGE-ATESÖZ Erik et Aysu Bengi		Besançon	1950	Isolation des murs par l'extérieur + isolation des combles + remplacement des fenêtres + VMC double flux + chaudière granules + panneaux solaires	33 732 €			2 000 €	7 200 €	9 200 €	8 541 €	53%	B	83%
MURIT Patrick	Julienne Javel	Pirey	1969	Chauffe eau solaire + VMC hygro B + vannes thermostatiques + isolation des combles + isolation thermique par l'extérieur avec bardage + menuiseries extérieures	64 007 €	150 €	200 €	1 500 €	7 200 €	9 050 €	19 156 €	44%	B	73%
COQUET Jean-Marie et Samia	Soliha	Vorges les Pins	1983	Remplacements des menuiseries extérieures + isolation du plafond de la toiture terrasse + porte d'entrée	30 569 €		225 €	1 500 €	3 000 €	4 500 €	11 500 €	52%	B	28%
PERFORMANCE BBC PAR ETAPES														
SALMIA Laatra TM	Julienne Javel	Besançon	1960	Isolation plancher haut et bas + chaudière à haute performance énergétique + radiateurs + porte d'entrée + VMC hygrorégable	25 064 €	150 €	225 €		7 133 €	7 508 €	17 556 €	100%	D	56%
SEGURA Jérôme et Agnès TM	Julienne Javel	Saône	1960	Isolation des murs par l'extérieur + isolation du plancher haut	28 000 €	150 €	225 €		7 200 €	7 575 €	16 556 €	66%	D	49%

DEMANDEUR	OPERATEUR AMO	COMMUNE	BATI	NATURE TRAVAUX	MONTANT TRAVAUX TTC	PARTICIPATION AUDIT / DPE*	PARTICIPATION AMO*	BONUS BBC	Subvention Travaux	SUBVENTION PREVISIONNELLE (total)	AUTRES AIDES PUBLIQUES	% AIDES PUBLIQUES SUR TRAVAUX TTC	CLASSE E+ APRES TRAVAUX	GAIN E+ TRAVAUX
GAIN DE PERFORMANCE SUPERIEUR A 50%														
BOUITE Bernard (LHI)	Urban Conseil	Busy	1810	Poëlle à buches + VMC simple flux + porte d'entrée + menuiseries extérieures + isolation plancher combles + isolation mur extérieur + isolation sous chape	71 619 €				6 004 €	6 004 €	39 882 €	54%	C	83%
ARROYO Antonio et Martine TM	Solha	Amagney	1973	Changement des menuiseries extérieures + porte d'entrée + chauffe eau thermodynamique + chaudière fioul à condensation	30 551 €		225 €		7 200 €	7 200 €	17 000 €	59%	D	62%
GAIN DE PERFORMANCE COMPRIS ENTRE 25 ET 50%														
SPANO Agostino et Jacqueline	Solha	Vorges les Pins	1983	Pompe à chaleur air/eau + chauffe eau thermodynamique + VMC hygrorégulé simple flux + radiateurs avec vannes	18 045 €		200 €		4 200 €	4 200 €	7 732 €	44%	D	34%
CARREZ Bernard et Monique TM	Solha	Saint-Vit	1982	Changement des Menuiseries extérieures + fenêtres de toit + isolation sol et mur des combles perdus + chauffe eau thermodynamique + VMC hygro B	38 143 €		225 €		7 200 €	7 200 €	14 500 €	57%	C	45%
HERRGOTT Thomas et Cindy TM	Solha	Serre les Sapins	1985	Chauffe eau thermodynamique + menuiseries extérieures + insert bois	27 822 €		225 €		7 200 €	7 200 €	13 500 €	44%	D	49%
CORNU Marc et Audrey TM	Solha	Chaucegne	1982	Chaudière à granulés avec production d'ECS + réseau radiateurs + thermostat	24 273 €		225 €		7 200 €	7 200 €	13 500 €	55%	C	42%

DEMANDEUR	OPERATEUR AMO	COMMUNE	BATI	NATURE TRAVAUX	MONTANT TRAVAUX TTC	PARTICIPATION AUDIT / DPE*	PARTICIPATION AMO*	BONUS BBC	Subvention Travaux	SUBVENTION PREVISIONNELLE (total)	AUTRES AIDES PUBLIQUES	% AIDES PUBLIQUES SUR TRAVAUX TTC	CLASSE E+ APRES TRAVAUX	GAIN E+
RAFFENNE Christiane TM	Solha	Besançon	1969	menuiseries extérieures + chaudière collective avec production d'ECS	6 402 €		225 €		1 820 €	1 820 €	3 771 €	87%	D	31%
JEANNIN Joseph et Denise TM	Solha	Osselle	1975	Chaudière à granulés bois avec production d'ECS + VMC hygro B + radiateur avec vanne thermostatique	19 289 €		225 €		7 200 €	7 200 €	8 101 €	75%	C	41%
POULET Marcelle TM	Solha	Besançon	1977	Quote part chaudière + changement des menuiseries extérieures	8 696 €		225 €		2 173 €	2 173 €	5 972 €	94%	C	27%
JOLY Eliane	Jélieanne Javel	Roche lez Beaupré	1996	Chaudière gaz à condensation + isolation plancher bas + isolation des combles percés	13 413 €		200 €		3 179 €	3 379 €	6 642 €	75%	D	28%
DUARTE Fernando et Maria	Solha	Thoraise	1973	Chaudière gaz à condensation avec production d'ECS + VMC hygro B + porte d'entrée	11 806 €		200 €		2 797 €	2 797 €	5 576 €	71%	C	26%
POMMEY Gisèle TM	Solha	Venise	1967	Menuiseries extérieures + volets isolants + chaudière fioul à condensation + radiateurs	37 242 €		225 €		7 200 €	7 200 €	14 500 €	55%	D	46%
SALEM Mohamed et Ouassila TM	Solha	Besançon	1999	Remplacements des menuiseries extérieures + isolation des murs par l'extérieur + chaudière basse température	29 626 €		225 €		7 200 €	7 200 €	17 000 €	81%	C	46%
ROGNON Fabien et VASSELET Corinne TM	Solha	Miseray Salines	1983	Isolation des combles et du plancher bas + menuiseries extérieures	24 096 €		225 €		7 200 €	7 200 €	13 500 €	86%	D	41%
ANDREANI Valéry et Valérie	Solha	Besançon	1970	Isolation et éanchéité de la toiture terrasse (copro) + remplacements des menuiseries extérieures	7 404 €		200 €		2 508 €	2 508 €	3 415 €	80%	D	45%